202
1874

JEUDI 21 SEPTEMBRE 1871.

ON S'ABONNE
rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 17,
PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Départemens.	80 fr.	40 fr.	20 fr.
Paris.....	72 fr.	36 fr.	18 fr.

Paris, un numéro..... 20 cent.
Départemens, un numéro. 25 cent.

IN LONDON, apply to COWIE and SON, foreign newspapers office, 2, Saint-Ann's lane, G. P. O.; and DELIZY, DAVIES et Ce, 1, Finch lane, Cornhill, et 1, Cecil street, Strand;
And to A. MAURICE, general advertising agent, 13, Tavistock row, Covent-Garden, W. C.

ÉDITION DE PARIS.

JOURNAL DES DÉBATS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

JEUDI 21 SEPTEMBRE 1871.

ON S'ABONNE
à Rome,
CHEZ PIERRE MERLE, place Colonne;
Pour la Prusse et la Russie,
chez le directeur des postes, à Cologne et à Sarrebruck (Prusse);
Pour l'Allemagne et l'Autriche,
chez le directeur des postes, à Kehl (Bade),
et chez M. G.-A. ALEXANDRE, à Strasbourg.

Les annonces sont reçues
chez MM. FAUCHEY, LAFFITE, BULLIER et 8, place de la Bourse,
et au bureau du JOURNAL;
elles doivent toujours être agréées par la rédaction.

FRANCE

PARIS, 20 SEPTEMBRE.

Les élections départementales préoccupent de plus en plus les journaux de toutes les nuances à Paris et hors de Paris. Le *Journal de Marseille* consacre aux conseils généraux un article dont nous n'approuvons pas toutes les idées (car il nous semble disposé à trouver la nouvelle loi trop libérale), mais dont la conclusion fort juste mérite d'être lue dans tous les départemens, aussi bien que dans les Bouches-du-Rhône : « Si nous parvenons enfin, dit ce journal, à comprendre que les questions de politique générale ne sont pas tout, que les questions départementales et municipales ont aussi leur importance positive ; si, après avoir composé une Assemblée Nationale et ne lui avoir pas marchandé notre attention, nous finissons par admettre que ce qui se passe dans un conseil municipal ou un conseil général n'intéresse pas seulement M. le maire ou M. le préfet, mais nous intéresse nous-mêmes au premier chef ; et si, après avoir compris et admis tout cela, nous nous décidons à agir et à voter en conséquence, — eh bien ! la liberté vraie, non pas celle qui détruit et renverse, mais celle qui conserve et qui fonde, sera bien près d'être fondée en France. »

Le *Journal de Marseille* a grandement raison, mais l'indifférence pour les affaires communales et départementales à laquelle il s'attaque est un mal si profondément enraciné en France, que nous n'osons pas espérer que nous puissions nous en guérir d'ici à longtemps. Tous les bons citoyens doivent appliquer leurs efforts à hâter cette guérison : ils ne sauraient trop pousser tous les électeurs sur lesquels ils peuvent avoir une influence quelconque à prendre part au vote du 8 octobre et à aller ce jour-là donner leur suffrage au candidat que chacun d'eux croira le plus honorable et le plus intelligent.

Pendant que les diverses fractions du parti de l'ordre hésitent encore et ne savent pas au juste comme il faut s'y prendre pour désigner et appuyer leurs candidats, la démagogie, qui se tenait depuis longtemps prête pour cette lutte, est immédiatement entrée en campagne.

Ainsi, *la Tribune* de Bordeaux, l'un des organes les plus violens de ce parti, nous montre les comités et les sous-comités organisés par ses amis déjà à l'ouvrage pour trouver dans chaque canton l'homme le plus digne de représenter les partisans de l'anarchie, et les plus capables de transformer le conseil général de la Gironde en une succursale du feu club de l'Elysée-Montmartre.

Les amis de *la Tribune* engagent dans leurs manifestes les électeurs à ne voter que pour des candidats républicains ; puis *la Tribune* elle-même se donne la peine de nous expliquer ce qu'elle entend par ce mot. « Bien que nous ayons maintes fois démontré, dit-elle, lors des élections municipales, que le suffrage universel, en votant un plébiscite hostile à la République, mériterait le même sort que l'homme privé de raison, bien que le suffrage universel ait confirmé la justesse de notre théorie, nous reviendrons à l'occasion sur ce sujet, et nous espérons prouver facilement qu'*on n'est pas républicain lorsqu'on ne réclame pas la dissolution d'une Chambre usurpatrice* et lorsqu'on permet à l'égarement populaire de prostituer la France au premier violateur venu de l'honneur national. »

Ainsi, voilà qui est entendu, les candidats chers à ce journal et à son parti ne sont pas ceux qui pourront le mieux traiter les graves et nombreuses questions qui intéressent le département de la Gironde et leur trouver les solutions les meilleures, les plus justes et les plus avantageuses pour le pays. Ce seront ceux qui mettront le plus d'ardeur à lancer le conseil général hors du cercle des intérêts départementaux pour le transformer en une assemblée politique et lui faire demander la dissolution de l'Assemblée.

Eh bien ! n'est-ce pas là un terrain commode pour tous les hommes qui veulent le bien du pays ? Ne peuvent-ils pas s'entendre, quelles que soient en politique leurs opinions personnelles, pour repousser et combattre tous les candidats qui ne déclareraient pas hautement qu'ils ne veulent émettre, comme conseillers généraux, aucun vœu politique, et qu'ils se renfermeront dans le cercle, déjà si vaste, des attributions spéciales des assemblées départementales? Une fois d'accord sur ce point, les bons citoyens qui veulent épargner au pays de nouvelles crises ne pourront-ils pas beaucoup plus aisément choisir entre eux, en dehors de toute considération de parti, les hommes les plus propres par leur position et leur expérience à bien diriger les affaires du département?

D'après une dépêche de Versailles que nous transmet l'agence Havas, les négociations pour le traité douanier avec la Prusse sont en bonne voie, mais il paraît peu probable que le traité soit signé avant quelques jours, par suite de la nécessité où le baron d'Arnim s'est trouvé d'en référer à Berlin après le vote de l'Assemblée.

D'après la même dépêche, le désarmement est presque terminé dans le Rhône et la Loire. On n'a eu nulle part aucune tentative de désordre à réprimer.

Télégraphie privée.

Versailles, le 20 septembre.

Les négociations pour le traité douanier avec la Prusse sont en bonne voie, mais on ne croit pas que le traité soit signé avant quelques jours, par suite de la nécessité où le baron d'Arnim s'est trouvé d'en référer à Berlin après le vote de l'Assemblée.

La nomination du comte Orloff comme ambassadeur de Russie à Paris paraît certaine, mais il est probable que le comte ne viendra pas occuper son poste avant un mois ou deux.

Berlin, le 20 septembre.

Dans un article relatif au Message adressé par M. Thiers à l'Assemblée Nationale française, la *Correspondance provinciale* dit :

« Le Message du Président de la République française répond manifestement à la réalité des faits et au besoin de la situation présente lorsqu'il signale partout des ruines à relever et des tâches inachevées à accomplir, en même temps qu'il rappelle les devoirs que cette situation impose.

» La première des tâches qui s'imposent à la France est de sortir de l'abîme de désorganisation politique et économique où elle est tombée. Il faut rendre à M. Thiers cette justice, qu'il fait l'aveu sincère de cette nécessité en même temps qu'il renonce à l'emploi de tous les argumens irritans qui pourraient encourager des passions outrecuidantes ou guerrières. Ce qu'il désigne comme étant l'objectif des aspirations du pays, c'est l'ordre, la liberté, la prospérité, et tout juge impartial ajoutera que ce triple but ne peut être atteint que par la voie d'une sincère politique de paix. »

Dans un autre article, la *Correspondance provinciale* dit :

« Les négociations engagées au sujet des relations douanières de l'Alsace-Lorraine, après avoir semblé près d'aboutir à un résultat satisfaisant, ont rencontré des obstacles sérieux, l'Assemblée Nationale de Versailles n'ayant adhéré au projet du traité qui lui était présenté qu'en y introduisant des modifications qui impliqueraient en faveur de la France des concessions plus larges que celles que comportait le projet primitif. »

Turin, le 19 septembre, soir.

Un grand dîner a eu lieu à la cour. Le roi, le prince de Carignan, les ministres français et italiens et d'autres notabilités civiles et militaires y assistaient.

Après le dîner, le roi s'est entretenu avec les ministres français et les principaux personnages étrangers et italiens.

Rome, le 20 septembre.

La ville de Rome est en fête. Les fenêtres sont pavoisées et les abords de la porte Pie sont tapissés de fleurs. La plupart des marchands ont fermé leurs magasins et beaucoup de journaux ne paraissent pas. Aujourd'hui un nombre considérable d'étrangers sont arrivés, venant du mont Cenis. Toutes les corporations politiques, drapeaux et musique en tête, se dirigent en ce moment vers la porte Pie, accompagnées d'une foule immense, mais tranquille. Cette après-midi, il y aura revue des troupes.

Rome, le 20 septembre.

Aujourd'hui, anniversaire de l'entrée des troupes italiennes à Rome, des députations des associations ouvrières se sont rendues à la porte Pie, précédées par la musique de la garde nationale, qui a joué l'hymne royal au milieu des applaudissemens.

Un ordre parfait règne partout. La ville est en fête.

Berlin, le 19 septembre, soir.

M. de Bismark, venant de Munich, est arrivé aujourd'hui à midi ; il a été reçu à son arrivée par les ministres ici présens.

Vienne, le 19 septembre, soir.

On mande de Kraguyevatz (Serbie) :

« Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture de la Skuptschina (Assemblée Nationale). Le discours du Trône dit que la régence a établi le régime constitutionnel et assuré en Serbie le progrès économique. Le discours annonce que d'importans projets de loi seront soumis à la Chambre; il constate l'excellente situation de la milice, dont la première classe reçoit des armes du plus nouveau modèle. Quant à la question des chemins de fer, le gouvernement tâchera de s'entendre avec la Porte.

» Le discours dit, en terminant, que le Livre Bleu montrera la part que la Serbie a prise à la question des Portes-de-Fer du Danube; il annonce qu'un projet de loi sera présenté ayant pour objet d'autoriser l'érection d'un monument au feu prince Michel.

» Ce discours a produit la meilleure impression sur tous les membres de l'Assemblée. »

Berlin, 20 septembre.

On mande de Stockholm, le 19 septembre :

« La commission de la défense du pays, dans la dernière Chambre, a repoussé, par 14 voix contre 9, l'article 1er du projet du gouvernement sur la réorganisation de l'armée. On peut considérer ce vote comme une preuve que la commission maintient son opposition contre l'ensemble du projet. »

Londres, le 20 septembre.

Le grand-duc Alexis, avec l'escadre russe, est arrivé à Falmouth, venant de New-York.

Les ouvriers allemands venus à Newcastle continuent à se rembarquer pour l'Allemagne.

Deux trains se sont rencontrés sur le chemin de fer à Hardwick; il y a eu plusieurs morts et deux blessés.

L'explosion d'une tuyère, à Wigan, a blessé dangereusement quatre ouvriers.

Bruxelles, le 19 septembre, soir.

L'Etoile belge annonce que trois constructeurs-mécaniciens ont adhéré aux conditions posées par les ouvriers. D'autres maîtres de fabriques ont également ouvert leurs ateliers aux conditions posées par ces constructeurs-mécaniciens. Les ouvriers sont rentrés partout, excepté dans un établissement.

Les grévistes suivent ainsi un système de grèves partielles.

Bruxelles, le 20 septembre.

Le *Moniteur belge* publie un arrêté ministériel modifiant les tarifs des chemins de fer pour le transport des voyageurs, et un arrêté royal qui désigne les commissaires belges à l'Exposition de Londres en 1872.

Barcelone, le 19 septembre, soir.

Le roi est allé aujourd'hui à Girone; il se rendra jeudi à Sabadell et à Tarrasa. Il reviendra le soir à Barcelone pour recevoir le prince Humbert.

Vendredi, le roi et le prince iront ensemble à Mont-Serrat.

Girone, le 19 septembre, soir.

S. M. a été reçue ici avec plus d'enthousiasme encore qu'à Saragosse et à Barcelone. Il y a eu de magnifiques illuminations. Malgré la fatigue du voyage, la santé du roi est excellente.

Le prince Humbert arrivera jeudi à Barcelone.

Lisbonne, le 20 septembre.

Un écrivain distingué, M. Paz Rebello Silva, est mort hier. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui. Le Parlement a émis, à la nouvelle de sa mort, un vote de regret.

§ L'escadre anglaise est partie pour les ports d'Espagne.

Constantinople, le 17 septembre, soir.

Plusieurs cas de choléra asiatique ont été signalés à Péra et dans les villages du Bosphore. Quelques cas légers ont été signalés aussi à Smyrne.

Calcutta, le 19 septembre.

Une tentative d'assassinat a été commise par une Indienne contre le juge suprême au moment où ce magistrat entrait au tribunal.

Le juge a reçu deux graves blessures.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On lit dans le *Journal officiel* :

« Les dépêches reçues des départemens du Rhône, de la Loire et du Gard annoncent que le désarmement des gardes nationales s'opère dans le plus grand calme. »

BOURSE DE PARIS.

CLOTURE	le 19.	le 20.	HAUSSE.	BAISSE
3 0/0				
Comptant.	56 55 ./.	56 40 ./.	. .. ./.	. 15 ./.
Fin cour..	56 75 ./.	56 60 ./.	. .. ./.	. 15 ./.
4 1/2 0/0				
Comptant.	81 50 ./.	81 75 ./.	. 25 ./.	. .. ./.
Fin cour..	80 50 ./.	.. .. ./.	. .. ./.	. .. ./.
5 0/0				
Comptant.	91 20 ./.	91 .. ./.	. .. ./.	. 20 ./.
Fin cour..	91 37 1/2	91 22 1/2	. .. ./.	. 15 ./.

Nous avons mis une trop grande insistance à demander le désarmement des gardes nationales et soutenu avec trop de bonne volonté ceux qui, au sein de l'Assemblée Nationale, défendaient notre cause, pour ne pas nous réjouir aujourd'hui de la satisfaction que le gouvernement accorde à nos vœux. Ce qui nous plaît surtout, sans d'ailleurs nous surprendre, c'est que la dissolution des bataillons nationaux s'accomplit partout, à Lyon comme à Saint-Etienne, avec la plus parfaite régularité. Dans ces deux villes, où la démagogie a trempé ses mains dans le sang généreux, ici du brave commandant Arnaud, là de l'héroïque Henri de L'Espée, et où naguère encore elle inspirait ou semblait inspirer de vives inquiétudes, chacun dépose l'uniforme sans murmurer et rend les armes sans mot dire. A Lyon seul, le désarmement a été l'occasion d'une très légère émotion. Le rédacteur en chef d'un journal de cette ville, coupable, paraît-il, de n'avoir pas toujours traité la garde nationale avec la déférence qu'elle se croyait en droit d'attendre, fut aperçu par un tambour et dénoncé par lui à la foule. Grâce à l'arrivée opportune de la troupe, M. Ponet (c'est le nom du journaliste irrespectueux) n'eut pas à souffrir, sur sa personne, l'expérience de la justice populaire.

En présence de ce calme au milieu duquel s'accomplit le désarmement des gardes nationaux, que deviennent les sombres prédictions de nos radicaux et les accusations par lesquelles ils accueillaient dans l'Assemblée le rapport et la personne du général Chanzy? Au dire de ces messieurs les radicaux, d'autant plus ardens à ajourner la dissolution des gardes nationales qu'ils étaient au fond plus décidés à maintenir l'institution, désarmer Lyon, Saint-Etienne, etc., c'était courir au-devant d'une nouvelle guerre civile et vouloir noyer la République dans le sang des patriotes. On poursuit sans éclat comme sans hésitation le désarmement, et le sang des patriotes n'a pas coulé et le gouvernement est encore debout! M. Thiers doit s'apercevoir également que la vivacité où il s'est laissé aller, en toute cette affaire, était sans motifs suffisans et que l'Assemblée Nationale, en insistant sur la nécessité de dissoudre à bref délai les gardes nationales, n'était pas tout à fait dénuée de sens pratique. Mais d'où vient ce calme général dans le pays, alors que le gouvernement désarme nos grandes villes et exécute la loi d'où devaient sortir tant de maux? A quelle cause attribuer cette absence absolue de résistance dont beaucoup s'étonnent et dont tout le monde est heureux? A en croire certains organes du parti radical, les gardes nationaux auraient rendu en paix leurs armes et feraient

..... Taire le dieu courroucé dans *leur* sein,

pour jouer un mauvais tour à « la réaction » et contrister les monarchistes. L'explication est au moins originale, et, si elle est vraie, elle prouve deux choses : la première, que « la réaction » est bonne à quelque chose, puisqu'elle prévient, par le seul fait de son existence, les troubles civils, et la seconde, que les gardes nationaux ne sont pas naturellement enclins à obéir aux lois pour les lois elles-mêmes. Que certains esprits exaltés ou courts se soient soumis à la loi dans la pensée qu'ils déplairaient ainsi « à la réaction » (comme si quelqu'un en France pouvait se réjouir de la guerre civile), nous ne le contestons pas. Les idées les plus extravagantes n'ont-elles pas accès dans la tête d'un radical? Le désarmement s'accomplit et s'accomplira sans trouble tout simplement parce que les gardes nationaux en général sont las de leur métier, et qu'ils savent en outre le gouvernement bien décidé à assurer le dernier mot à la loi.

On se tromperait, en effet, si l'on se figurait les Français qui forment l'effectif de nos gardes nationales, dans les départemens, comme faits d'une autre pâte que le reste de leurs semblables et comme résolus jusqu'au dernier à défendre, les armes à la main, l'honneur de marcher au pas dans les rues et le plaisir de coucher à la caserne. Ces graves occupations peuvent chatouiller le cœur des officiers et plaire aux fainéans; les simples gardes doivent éprouver, ce nous semble, moins d'éloignement pour leur première et plus pacifique existence.

Si nous croyons à la lassitude des gardes nationaux et si nous ne la tenons pas pour tout à fait étrangère à leur soumission à la loi, nous n'en reconnaissons pas moins que cette lassitude, sans la fermeté du gouvernement, eût été stérile. A la vue d'un pouvoir résolu à obtenir, même par la force, l'obéissance à la loi, les timides s'enhardissent et les audacieux faiblissent. Les partis en effet ne sont pas tellement aveugles qu'ils engagent une lutte sans en calculer les chances et qu'ils en viennent d'ordinaire aux mains avec un gouvernement régulier, bien établi, et dont ils connaissent ou soupçonnent seulement la fermeté. Il a suffi à M. Thiers de commander pour être obéi, et de faire exécuter la loi pour obtenir l'approbation générale.

Cette approbation que le gouvernement rencontre partout pour sa fermeté et son empressement à exécuter la loi votée par l'Assemblée Nationale ne lui fera jamais défaut s'il sait courber les Français de toute taille sous le joug de la règle, et peser avec les mêmes poids les petits et les grands.

EUGÈNE DUFEUILLE.

Le secrétaire de la *Ligue internationale de la paix et de la liberté* nous adresse la réclamation qu'on va lire :

Au Directeur-Gérant du Journal des Débats.

« Genève, le 18 septembre 1871.

» Monsieur,

» Le *Journal des Débats* du 13 de ce mois contient les lignes suivantes :

« Le cinquième Congrès de la Ligue internationale de la paix et de la liberté doit, comme on sait, s'ouvrir à Lausanne le 25 septembre. Cette Ligue, qui n'est guère qu'une sorte de contrefaçon de *l'Internationale*, nous fait connaître aujourd'hui le programme de sa prochaine réunion. Elle se propose de discuter, entre autres sujets, la question sociale et de rechercher les moyens à employer pour faire disparaître l'antagonisme des classes. Les Congrès de l'Internationale avaient déjà résolu ces questions par la suppression de la propriété; la Commune de Paris tendait à y ajouter..... la suppression des propriétaires eux-mêmes; le Congrès de Lausanne aura de la peine à trouver une méthode plus radicale et plus expéditive... »

» Si l'anonyme qui a écrit ce passage avait été mieux informé, il aurait su que notre *Ligue*, loin d'être une sorte de contrefaçon de l'Association internationale des travailleurs, diffère de cette Société à la fois par l'objet qu'elle poursuit et par les moyens qu'elle emploie. Fondée en vue de réaliser la grande pensée de Kant : Etablir la paix par la constitution d'une fédération républicaine des peuples, le but de notre Ligue est de préparer la création des *Etats-Unis d'Europe*, et elle n'emploie d'autres moyens que la parole et la presse.

» Quant à la méthode à laquelle s'arrêtera le Congrès qui va s'ouvrir à Lausanne pour faire disparaître « l'antagonisme entre les classes », nous espérons que si votre journal s'y fait représenter, ainsi qu'il en a eu jusqu'ici la bonne habitude, votre correspondant aura lieu de vous faire sur nos délibérations un compte-rendu plus satisfaisant que celui auquel vous paraissez vous attendre.

» Au moment où l'Assemblée Nationale française prépare une loi contre l'Internationale et contre les Sociétés qui poursuivent le même but, nous ne doutons pas, Monsieur, que votre impartialité n'accueille notre juste réclamation.

» Recevez, monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentimens distingués.

» Pour le comité central :

Le secrétaire général,

» J. ROLLANDAY. »

La « Ligue de la paix et de la liberté » se défend d'être une contrefaçon de *l'Internationale*, et nous l'en félicitons; nous ferons remarquer cependant que cette désagréable accusation de contrefaçon, ce n'est pas nous qui l'avons portée contre la Ligue; nous nous sommes bornés à l'emprunter aux comptes-rendus des Congrès de *l'Internationale*. Voici le texte même de la dernière résolution votée par le Congrès de Bruxelles en 1868 :

« Résolu que... les délégués de l'Internationale croient que la Ligue de la paix n'a pas de raison d'être en présence de l'œuvre de l'Internationale, et invitent cette Société à se dissoudre et ses membres à se faire recevoir dans l'une ou l'autre section de l'Internationale. »

Nous n'ignorons pas que la *Ligue de la paix et de la liberté* a refusé d'abord de céder à cette injonction dictatoriale, mais, si nous avons bonne mémoire, la réconciliation a eu lieu l'année suivante entre le Congrès de Bâle (*Internationale*) et le Congrès de Lausanne (*Amis de la paix*), et M. Victor Hugo s'en faisait le héraut en proclamant à Lausanne *l'embrassement de la république et du socialisme*. S'il faut en juger par la réclamation qui nous est adressée, cet embrassement n'aurait été qu'un baiser Lamourette, et les « Amis de la paix et de la liberté » renieraient aujourd'hui ceux qu'ils embrassaient hier. Nous ne nous en plaignons pas et nous souhaitons que la République se débarrasse des étreintes du socialisme, ailleurs encore que dans les « Congrès de la paix et de la liberté. »

Les nouvelles d'Algérie sont maintenant de deux sortes. Les unes, ayant trait aux actes de rébellion, diminuent d'importance à mesure que les autres, concernant la réorganisation du pays, appellent davantage l'attention. Espérons que d'ici à peu de temps nous n'aurons plus à nous occuper que de ces dernières.

En attendant, les dépêches transmises par le général Bonnet, chargé des affaires, au gouverneur général signalent toujours les efforts de quelques chefs pour appeler aux armes de nouvelles tribus. Les Kabyles ont quitté les bords de l'oued Agrioun pour se porter dans le Babor. Les Ouled-Mokran, campés avec un grand nombre d'insurgés aux environs de M'sila, ont eu, vers le 10 de ce mois, avec les habitans de cette ville, un combat dont les résultats ne nous sont pas connus. Les Ouled-Mokran paraissent être aujourd'hui les principaux agens de la résistance. Ils inondent le pays de lettres pour pousser à la révolte. Leurs goums le parcourent en maraudeurs. Ils sont cependant inquiétés sérieusement par le général Saussier qui, lorsqu'il aura reçu les armes et les tributs des Ouled-Soltan, partira de N'gaous pour se jeter sur la N'htaoua avant de rendre à Batna.

Le colonel Flogny, arrivé dans cette ville, y concentre ses troupes pour commencer ses opérations.

De Djidjeli on télégraphie, le 11 septembre, que la grande zaouïa de Chefka a été rasée. Bousouffa et trois autres chefs insurgés ont été fusillés ; le caïd Bou-Araour a été fait prisonnier. La colonne marche sur Beni-Fourghal.

On a des inquiétudes au sujet de quelques tribus dont les dispositions sont mauvaises, entre autres les Ouled-Fughal, et aussi les Ouled-Khaled, que Saïd-ben-bou-Daoud cherche à entraîner en leur offrant de leur rendre les chameaux qu'il leur avait enlevés il y a quelque temps.

Pendant que l'armée continue son œuvre, le gouverneur général commence l'exécution des mesures annoncées dans le dernier arrêté que nous avons publié. Plusieurs circonscriptions cantonales ont été créées ; l'une, dite des Imers, est composée des districts de Palestro et de Bordj-Menaïel ; l'autre a pour chef-lieu Drâ-el-Mizan, dont le bureau arabe est supprimé ; une troisième, dite des Ouled-Semir, comprend plusieurs communes. Ce sont encore des officiers qui sont nommés chefs de ces circonscriptions, mais, dit l'*Akhbar*, il n'y a pas lieu de s'en inquiéter, aujourd'hui que « la révolution est accomplie, que le *gouvernement* est substitué au *commandement*, et que, d'un bout à l'autre de l'Algérie, l'autorité civile a seule la haute direction. »

D'après le même journal, M. de Gueydon a l'intention d'installer dans le cercle de Dellys une population européenne de trente mille âmes divisée en vingt-deux ou vingt-trois centres se reliant les uns aux autres. Les opérations d'allotissement sont déjà commencées à Palestro et à Bordj-Menaïel. Au fur et à mesure de la création de ces communes, le poste de maire provisoire sera confié à l'agent du service topographique chargé de l'allotissement. La difficulté sera de trouver pour ces communes les trente mille habitans que ne fourniront peut-être pas les émigrans alsaciens et lorrains en vue desquels paraît être conçu le projet.

Plusieurs arrêtés établissant le séquestre sur les biens de différentes familles arabes ont encore été publiés par le gouverneur général. Une circulaire datée du 11 septembre atténue l'effet de cette pénalité. Par application de l'article 29 de l'ordonnance du 31 octobre 1845, les biens de ceux des indigènes qui ont abandonné les territoires frappés de séquestre sont réunis immédiatement et définitivement au domaine de l'Etat. A ceux qui n'ont pas fait acte d'abandon, il est laissé un délai de deux ans pour fournir la preuve de leur non-culpabilité. Ces immeubles sont régis par le domaine à titre de propriétaire dans le premier cas et comme administrateur dans le second.

L'époque des semailles approchant, le gouverneur, dans l'intérêt des indigènes autant que dans celui de la colonisation, a décidé que les terres placées sous le séquestre seraient, autant que possible, laissées entre les mains de leurs anciens propriétaires, qui pourront continuer à les exploiter sous la seule réserve d'y être autorisés par le service des domaines. Ce service devra être en mesure, dès le 1er novembre, de mettre en exploitation celles de ces terres pour lesquelles il aura refusé l'autorisation à leurs détenteurs actuels.

Une autre circulaire de la même date blâme les municipalités qui se sont laissé entraîner à fermer absolument à l'enseignement congréganiste les écoles communales ou subventionnées. M. de Gueydon pense qu'il y a là une atteinte portée à la conscience du père de famille qui doit être laissé libre de faire instruire ses enfans suivant ses idées et suivant sa religion, et il donne, pour assurer cette liberté, l'idée suivante qui nous paraît digne d'être prise en sincère considération même ailleurs qu'en Algérie :

« A ce point de vue, M. le ministre indique, comme la meilleure solution, la coexistence de deux écoles communales, ou d'une école communale et d'une école subventionnée. J'inclinerais, pour ma part, à une mesure plus radicale dans ce pays qui présente une population si nombreuse d'étrangers et de dissidens : aux écoles communales ou directement subventionnées, je substituerais la libre concurrence des écoles primaires. Je m'explique : de même que dans les bureaux de bienfaisance dont je parlais tout à l'heure, on distribue des cartes de secours, des bons de vivres, pourquoi, dans les communes qui possèdent ou comportent plusieurs écoles, les mairies ne se borneraient-elles pas à délivrer des cartes d'enseignement qui seraient valables pour toutes les écoles sans distinction? »

Pour compléter ces renseignemens sur notre colonie, ajoutons que la municipalité d'Alger paraît en ce moment sous le coup d'embarras financiers assez graves, provoqués par les dépenses faites en vue de la mobilisation de la milice au début de la guerre. Il y a eu là aussi des *marchés* qui nécessiteront un emprunt de la ville. C'est au sujet de cet emprunt qu'un échange de lettres a eu lieu entre le maire, prétendant avoir donné à l'administration supérieure tous les renseignemens utiles, et le préfet, affirmant que les dépenses faites et qu'il qualifie d'exorbitantes n'ont pas encore été justifiées, malgré ses réclamations réitérées.

On nous écrit de Munich, le 17 septembre :

« Ma dernière lettre du 6 de ce mois, qui a paru dans le *Journal des Débats* du 10, a été l'objet de critiques plus ou moins sévères de la part des libéraux allemands. Je ne puis cependant m'empêcher de constater une fois de plus que c'est la faute des *vieux-catholiques* eux-mêmes si le gouvernement bavarois n'a pas encore eu l'occasion de prendre leur cause sérieusement en main. Il serait on ne peut plus fâcheux, aux yeux des vrais libéraux, que notre ministère épousât la cause d'une confession quelconque, ancienne ou nouvelle. Il importe qu'il reste impartial et au-dessus des querelles religieuses. Tout ce qu'on a le droit de lui demander, c'est de protéger chacune des confessions, de quelque date qu'elles soient, contre les empiétemens d'une autre confession. Il va sans dire qu'il a le droit et le devoir de défendre sa propre cause, c'est-à-dire les lois civiles, contre toutes attaques. Mais ce sont là deux questions tout à fait séparées. L'Etat entend se défendre comme il lui plaira et toutes les fois qu'il le jugera bon ; mais il ne peut protéger une confession qu'autant qu'elle s'est constituée. Or c'est ce que les vieux-catholiques n'ont point fait encore. L'Etat n'est pas plus vieux-catholique ou néocatholique qu'il n'est protestant ou israélite ; il est simplement laïque. Il n'a point à décider qui a raison des infaillibilistes et des partisans de Dœllinger; il a promis aux luthériens, aux réformés, aux israélites, aux catholiques (et cela aux catholiques constitués, c'est-à-dire au Pape et aux évêques) de les protéger dans l'exercice de leur culte, et de leur en fournir les moyens par le budget des cultes. Pour qu'il accorde des églises, des traitemens de curés, etc., aux vieux-catholiques, il faut que ceux-ci se constituent en communautés et paroisses. C'est justement ce que la plupart d'entre eux, plutôt libres-penseurs que croyans, veulent éviter; et un journal aussi important que la *Gazette d'Augsbourg* déconseille formellement, dans un article de fond, la constitution de communautés de vieux-catholiques. A son avis, il vaudrait mieux former des Sociétés politiques ayant pour but de protéger les dissidens! Il est vrai que, peu de jours auparavant, ce même journal, qui laisse une grande latitude à ses collaborateurs, se prononçait, par l'organe du célèbre professeur Froschhammer, dans le même sens que votre correspondant.

» La conclusion de son article était remarquable dans son langage plus que barbare. « Ni papacésarisme, disait-il, ni césaropapisme, mais séparation de l'Eglise et de l'Etat. » Accepter les décrets des conciles jusque dans leurs dispositions hostiles à l'Etat, ce serait livrer la société moderne à la Compagnie de Jésus et revenir aux temps de Grégoire VII; fonder une Eglise nationale, identifier la cause des vieux-catholiques avec celle de l'Etat, décider que l'Eglise, réformée par les décrets du Vatican, n'est plus la vraie Eglise orthodoxe, ce serait jouer le rôle odieux d'Henri VIII, le *defensor fidei* de triste mémoire, ce serait créer une papauté temporelle comme celle du czar de Russie. Tenir haut et ferme le drapeau de l'Etat et le défendre contre les empiétemens de Rome; permettre à l'Eglise de se réformer et de changer tant qu'elle veut, pourvu qu'elle ne s'arroge pas des droits séculiers; protéger tous les cultes établis, ainsi que la science et la libre pensée, séparer nettement le domaine spirituel du domaine politique, voilà le rôle d'un gouvernement libéral; espérons que ce sera celui du nouveau ministère bavarois.

» Si les vieux-catholiques demandent plus, ils sont décidément dans leur tort.

» Il est triste sans doute de se voir insulter comme ils sont insultés par la presse, l'épiscopat et les prédicateurs catholiques; mais ils ont les mêmes armes pour se défendre. Ils peuvent aller plus loin et s'assurer leur part du budget de l'Etat. Ils n'ont qu'à proclamer hautement, le 25, dernier jour de leur Congrès, qu'ils se séparent de l'Eglise romaine, qu'ils constituent des communautés distinctes et qu'ils élisent des prêtres à eux. Tout le monde sait fort bien, — et, si l'on ne le savait, la colère des catholiques romains contre le nouveau ministère le trahirait, — que M. de Lutz et ses collègues ne demandent pas mieux que d'accorder des églises, des traitemens et le droit d'enregistrer les naissances, décès et mariages aux catholiques indépendans de Rome; mais encore faut-il que ceux-ci leur donnent la possibilité de le faire. »

On lit dans *le Français* :

« La nuit dernière, vers trois heures et demie du matin, les habitans de Saint-Denis ont été réveillés par les sons d'une fanfare qu'ils devaient heureusement entendre pour la dernière fois. Les Prussiens évacuaient la ville; ils sonnaient le rappel dans toutes les rues, et leurs soldats, logés chez les habitans, prévenus d'avoir à se tenir prêts à partir à ce signal, se rendaient, chargés de tout leur fourniment, à la caserne de la rue de Paris, lieu choisi pour leur concentration.

» Vers sept heures, la colonne étrangère quittait définitivement Saint-Denis. Hier et avant-hier déjà, des détachemens prussiens s'étaient dirigés par étapes sur Complègne, où doivent se rendre toutes les troupes qui tenaient garnison dans cette ville. Il ne restait plus que des Bavarois. Leur départ s'est effectué sans aucun incident. Nul doute qu'il n'en eût pas été de même s'il y avait encore eu avec eux des soldats prussiens. Ceux-ci ont en effet, par leur conduite arrogante, dure, vis-à-vis des habitans, laissé dans la ville le plus détestable souvenir. Les derniers Bavarois, partis ce matin, n'étaient arrivés à Saint-Denis que depuis peu de temps. Ils avaient reçu de l'autorité supérieure allemande les ordres les plus sévères pour ne pas froisser les populations avec lesquelles ils allaient se trouver en contact.

» On avait conservé de leur séjour une impression moins pénible, et les habitans de Saint-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France